Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSEAU ROUTIER VAUDOIS

L'Etat fait des économies sur son programme de marquage au sol

Pour la première fois cette année, le Service des routes et des autoroutes doit renoncer au marquage au sol de routes secondaires. Cette mesure touche une vingtaine de tronçons étroits et peu fréquentés d'une longueur totale de 90 km. Elle s'explique par les restrictions budgétaires décidées dans le cadre du programme d'économies de l'Etat. Cette diminution de prestations ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur la sécurité des usagers; elle permet d'économiser 130'000 francs par an.

Dans les années nonante, le Service des routes et des autoroutes disposait d'un budget annuel d'environ un million de francs pour le marquage des routes cantonales. Le réseau routier balisé au sol était alors en constante augmentation, souvent pour satisfaire les demandes des usagers. Du fait que le budget annuel n'est aujourd'hui plus que de 870'000 francs, ces prestations ne peuvent pas être maintenues dans toute leur étendue. C'est pourquoi le Service des routes et des autoroutes a décidé d'abandonner définitivement le marquage de certains tronçons étroits (largeur de la chaussée inférieure à 6 m) et à faible densité de trafic (moins de 1'200 véhicules par jour).

Cette mesure ne touche pas toutes les régions du canton. Les principaux tronçons dont le marquage sera abandonné se situent

le long de l'arc jurassien (route du Marchairuz de Gimel au Brassus, Ballens-L'Isle, route du Mollendruz-Romainmôtier, Les Clées-Baulmes, Concise-Provence)

à proximité du canton de Fribourg et de ses enclaves (Prahins-Treytorrens, Rovray-Combremont-le-Petit, Combremont-le-Grand-Sassel, Marnand-Villars-Bramard).

Dans les Préalpes, seule la route reliant Gryon à Bévieux n'aura plus de balisage au sol.

Outre les quelque 150 km que l'Etat marque avec ses moyens propres, les travaux sont faits par des entreprises privées spécialisées, qui sont au nombre de cinq dans le canton de Vaud. La diminution du budget aura donc inévitablement des conséquences sur la quantité des travaux adjugés au secteur privé. Quant à la sécurité routière, elle devrait être garantie malgré cette mesure d'économie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juin 1997

Bernard Daucher, chef du Service des routes et des autoroutes. Tél. 021 / 316 71 30 M. Franz Gerber, chef de la division trafic. Tél. 021 / 316 70 57 La liste des routes dont le marquage est abandonné est disponible au BIC. Tél. 021 / 316 40 50